

« Libération des plantes, libération des plaintes » : écologie narrative des relations entre humains et végétaux en milieu urbain.

“Plant Liberation, Complaint Liberation”: A Narrative Ecology of Human Plant Relations in Urban Settings

Original study

Céline Cholet

Université Catholique de l'Ouest – Centre Humanités et Sociétés (CHUS)
ccholet@uco.fr

Vivien Lloveria

Université de Limoges – Centre de Recherches Sémiotiques (CeReS)
vivien.lloveria@unilim.fr

Submitted: 04.07.2025, Accepted: 27.07.2026.

Résumé: À partir d'un corpus de réclamations adressées par des habitants à un service municipal des Espaces verts, cet article explore les tensions symboliques et pratiques suscitées par la mise en visibilité de la végétation spontanée en ville. L'analyse sémiolinguistique de ces discours permet de comprendre comment les plantes ordinaires deviennent des objets d'évaluation, de controverse et de narration. Les plaintes habitantes et les réponses institutionnelles rendent visibles des opérations de catégorisation, de traduction et de recatégorisation du végétal urbain. À travers l'analyse de programmes narratifs concurrents, l'étude montre que les plantes peuvent acquérir une actantialité discursive, non comme propriété donnée d'emblée, mais comme résultat d'attributions de rôles dans des régimes de valeur différenciés. L'article met ainsi en lumière un renversement axiologique partiel, conflictuel et institutionnellement médié, où la reconnaissance du vivant non humain passe par la parole ordinaire, la gestion municipale et la négociation des seuils d'acceptabilité du végétal en ville.

Abstract: Drawing on a corpus of complaints addressed by residents to a municipal Parks and Green Spaces Department, this article examines the symbolic and practical tensions generated by the increasing visibility of spontaneous urban vegetation. Through a semiolinguistic analysis of these exchanges, it explores how ordinary plants become objects of evaluation, controversy and narration. Residents' complaints and institutional responses reveal processes of categorization, translation and recategorization of urban vegetation. By analysing competing narrative programmes, the article shows that plants may acquire a form of discursive actantiality, not as an inherent property, but as the result of roles attributed to them within differentiated regimes of value. The study thus highlights a partial, conflictual and institutionally mediated axiological reversal, in which the recognition of non-human living beings emerges through ordinary speech, municipal management and the negotiation of thresholds of acceptability for vegetation in the city.

Mots clefs: Écologie : narrative, végétation spontanée, participation sensible, discours de plainte, relation humain/non-humain, biodiversité urbaine, renversement axiologique.

Keywords: narrative ecology, spontaneous vegetation, urban biodiversity, complaint discourse, human plant relations, non-human living beings, discursive actantiality, axiological reversal, differentiated management, urban nature.

INTRODUCTION

Dans un contexte de crise écologique globale, marquée notamment par l'effondrement de la biodiversité (IPBES 2019; GIEC 2019), les rapports que les sociétés occidentales industrialisées entretiennent avec les formes de vie non humaines, et plus particulièrement végétales, appellent une attention renouvelée. L'urbanisation croissante des territoires français, qui accentue la distanciation entre les citadins et leur environnement naturel (Chavouet, Fanouillet 2000; Costemalle 2020; De Bellefon et al. 2020), reconfigure les formes d'habiter et interroge les modalités contemporaines d'engagement vis-à-vis du vivant.

Dans ce cadre, certaines politiques publiques récentes, à l'image de la loi Labbé (dite « loi Zéro Phyto »), visent à transformer les pratiques de gestion des espaces urbains. Par l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, cette loi a rendu visible une végétation spontanée et ordinaire qui échappait jusqu'alors à l'attention citoyenne. Dès lors, cette « mise en visibilité » du végétal interroge : quelles perceptions et quels discours suscite-t-elle ? Quels conflits ou ajustements symboliques, pratiques et institutionnels se manifestent ? Et surtout, dans quelle mesure ces phénomènes peuvent-ils être compris comme des formes de participation à la fabrique écologique de la ville ?

Ces questions s'inscrivent dans une littérature croissante sur les représentations sociales et politiques de la « nature urbaine » (Blanc et al. 2013 ; Ernwein 2017 ; Hochedez 2020). Elles mobilisent des concepts tels que l'attention (Morizot 2020) et le *care* (Zielinski 2010) pour explorer la manière dont les citadins investissent affectivement et cognitivement leur environnement.

Dans cette perspective, la présente recherche mobilise une approche sémiolinguistique centrée sur les formes d'énonciation et de catégorisation du végétal en milieu urbain. L'étude s'appuie sur un corpus de réclamations et de signalements adressés par les habitants du Havre au service municipal des Espaces verts, dans un contexte post-confinement marqué par des transformations sensibles des paysages végétaux. L'analyse de ces échanges permet de documenter la façon dont les plantes spontanées deviennent objets de discours, de négociation, voire de conflit, et peuvent acquérir, dans certains programmes narratifs, une forme d'actantialité discursive.

Ce travail s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'écologie narrative : il s'agit de comprendre comment les récits donnent forme à des modes de relation au vivant,

en tension entre héritages naturalistes et recompositions contemporaines. En articulant les notions de perception, de discours, de pratiques et d'ontologies, cette étude interroge les conditions de possibilité d'une participation urbaine, fondée sur des expériences sensibles, conflictuelles ou coopératives, entre humains et non-humains.

Parler des plantes ordinaires et spontanées en ville

L'analyse s'appuie sur un corpus constitué de 53 courriers et appels téléphoniques retranscrits adressés par des habitants de la ville du Havre au service municipal des Espaces verts, entre avril 2020 et décembre 2021. Chacune de ces sollicitations a donné lieu à une réponse officielle. Ce corpus s'inscrit dans un contexte particulier : celui du post-confinement lié à la pandémie de COVID-19, période durant laquelle l'entretien des espaces publics a été fortement réduit, révélant une végétation auparavant contenue.

Le contexte législatif joue un rôle important dans cette dynamique. La loi Labbé, votée le 6 février 2014 (loi n° 2014-110), interdit progressivement l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics à partir du 1^{er} janvier 2017, puis aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette évolution réglementaire a pour effet de favoriser l'émergence d'une végétation spontanée dans l'espace urbain, rendant visible un vivant non planifié, non domestiqué, qui s'invite dans le quotidien des citadins.

Cette émergence végétale bouleverse les routines perceptives et déclenche des réactions contrastées. Elle devient l'objet de discours visant à la qualifier, à la catégoriser, parfois à la rejeter. Ce que certains perçoivent comme une « libération végétale » suscite des formes d'inconfort, voire d'hostilité, traduites notamment dans les réclamations adressées aux services municipaux. Ces prises de parole relèvent d'une négociation symbolique et matérielle des territoires partagés.

Il convient de souligner que notre objet d'étude ne réside pas dans les plantes elles-mêmes, mais dans les perceptions et les discours qu'elles suscitent. Nous mobilisons à cette fin une approche sémiolinguistique et socio-sémiotique, qui nous permet d'analyser la manière dont ces végétaux sont mis en signe, à partir d'expériences vécues et racontées. Cette analyse s'appuie sur les régimes de discours identifiés par Landowski (2003), notamment ceux de la *programmation* et de la *manipulation*, généralement mobilisés par les agents gestionnaires, et ceux de l'*assentiment* et de l'*ajustement*, plus caractéristiques des habitants.

Envisager le monde naturel vécu et énoncé

L'analyse du corpus s'est déroulée en deux temps complémentaires :

- (i) dans un premier temps, une analyse syntaxique et sémantique a été menée, portant sur la manière de nommer les plantes, de les qualifier, de décrire les actions qu'elles effectuent, qu'elles subissent ou auxquelles elles participent. Cette phase a permis d'identifier un ensemble de figures discursives et de thèmes récurrents ;
- (ii) dans un second temps, une analyse narrative et axiologique a été engagée, centrée sur les expériences vécues et actualisées telles qu'elles sont exprimées dans les discours. Il s'agissait d'examiner les récits à partir d'expériences phénoménologiques, pour mettre au jour les dynamiques relationnelles et les systèmes de valeurs qui affluent dans les interactions entre humains et non-humains (flore et petite faune¹), à différentes échelles, du singulier au collectif.

Notre point de départ théorique pour aborder la notion d'« écologie narrative » repose sur le concept de monde naturel, tel qu'il est formulé par Greimas (1968), Greimas et Courtés (1993), puis prolongé par Bordron (2007). Il ne s'agit pas ici de considérer le monde naturel comme une réalité immédiatement donnée que le langage viendrait simplement découper, ni de faire des langues naturelles l'unique médiation de l'expérience du vivant. Le monde naturel est plutôt envisagé comme un ensemble déjà informé par des pratiques, des usages, des dispositions perceptives, des normes spatiales et des formes discursives. Dans cette perspective, les réclamations étudiées ne constituent pas le lieu exclusif de production du sens, mais un point d'accès privilégié à des opérations de catégorisation et d'évaluation déjà engagées dans l'expérience urbaine. Elles donnent à voir la manière dont des habitants et des agents municipaux rendent dicible une relation au végétal ordinaire, en articulant perceptions sensibles, normes de propreté, usages de l'espace public et attentes institutionnelles.

Ces représentations s'expriment très fréquemment à travers un vocabulaire axiologiquement marqué. Nombre d'expressions mobilisées relèvent d'un registre « négatif » : « mauvaises herbes », « plantes gênantes », « dangereuses », « devenues folles ». Le lexique employé, son organisation syntaxique et son actualisation contextuelle influencent directement la construction discursive de la flore ordinaire en milieu urbain et, *in fine*, la perception sociale de ces entités végétales.

Dans le prolongement de cette réflexion, les travaux de Bordron (2007) permettent de penser le monde naturel non comme un simple référent extérieur que le langage viendrait ensuite découper, mais comme un champ d'expérience déjà porteur de formes et de valeurs. Le sens ne se réduit donc pas à l'énonciation linguistique : il s'enracine dans une expérience perceptive située, dans la rencontre entre un sujet et une entité du monde naturel. Toutefois, cette antériorité de la perception ne doit pas être comprise comme une perception pure, immédiate ou indépendante de tout cadre culturel. Les manières de voir, de reconnaître ou de disqualifier la végétation spontanée sont elles-mêmes travaillées par des normes urbaines, des pratiques d'entretien, des habitudes de classement et des représentations collectives du propre, du sale, du maîtrisé ou du délaissé. Les énoncés du corpus peuvent ainsi être analysés comme la mise en discours d'expériences sensibles déjà informées par un horizon sémiotique plus large, où se croisent perceptions, usages de l'espace, normes sociales et formes langagières.

En ce sens, ces discours ne sont pas de simples réactions ponctuelles à une situation événementielle. Ils manifestent un processus de structuration symbolique plus profond, où l'expérience du végétal est orientée par des normes d'hygiène, des usages de l'espace, des attentes d'entretien et des représentations héritées de l'ordre urbain. L'apport de Vergopoulos (2024), dans une perspective inspirée de Douglas, permet précisément de replacer ces perceptions dans une logique culturelle et spatiale des emplacements. La ville moderne s'est construite comme un système de catégories et de séparations, dans lequel chaque être, chaque pratique et chaque forme vivante tend à être assigné à une place. La transformation ou la transgression de cet ordre, par exemple par l'apparition de plantes « vagabondes », peut alors produire un sentiment de désordre ou de souillure :

« La faillite de [l']ordonnement [...] selon la logique des emplacements. Les animaux qui ne la respectent pas font tache dans la ville et doivent en être soustraits » (Vergopoulos 2024).

Cet ordre urbanistique hérité du XIX^e siècle structure encore largement les représentations. Pourtant, comme nous le verrons dans notre corpus, la perception du monde naturel n'est pas figée : « un objet donné dans la perception peut l'être de façons multiples bien qu'il s'agisse du même objet visé » (Bordron 2007). Ainsi, ce qui est initialement perçu comme gênant, sale ou nuisible peut, dans certains cas, être réévalué positivement. Cette transformation thymique, entre attraction et répulsion, se manifeste dans les discours des habitants comme dans ceux des agents municipaux. Elle révèle

1 Par « petite faune », nous désignons ici les formes animales mentionnées ou impliquées dans les échanges, notamment insectes, vers de terre et oiseaux, mais aussi, lorsque le corpus les fait apparaître comme objets d'inquiétude, certains rongeurs. Il convient toutefois de distinguer leur statut de celui des plantes. Là où la faune urbaine est souvent perçue comme mobile, intrusive ou proliférante, la flore spontanée trouble plutôt les catégories de l'entretien, du propre, du délaissé et du maîtrisé. Cette distinction rejoint les travaux consacrés aux animaux liminaires en ville, qui montrent que les formes vivantes non humaines ne troublent pas toutes l'ordre urbain de la même manière, selon qu'elles sont mobiles, visibles, proliférantes ou associées à des espaces de marge (cf. Jaroš 2018 ; Delahaye 2021).

un renversement sémantique, narratif et axiologique, qui témoigne de l'émergence d'une nouvelle forme d'attention à l'égard des plantes ordinaires.

Ce changement d'attention appelle une interrogation ontologique, dans le prolongement des travaux de Descola (2005 ; 2018), mais il ne s'agit pas d'accéder directement à une intériorité des sujets ou des entités naturelles. Le corpus donne plutôt accès à des formes discursives par lesquelles des expériences situées sont interprétées, évaluées et rendues partageables. Les plaintes constituent ainsi moins le reflet immédiat d'un vécu sensible qu'une mise en forme institutionnellement adressée de ce vécu : elles transforment une gêne, une inquiétude, un sentiment d'abandon ou une attente d'intervention en énoncé recevable par un service municipal. C'est dans cette opération de mise en discours que se donnent à lire des manières d'habiter la ville avec, contre ou malgré les vivants non humains, constituant une réduction phénoménologique du vécu (Landowski 2003).

Notre objectif est ainsi de penser la nature urbaine à travers les actes de langage, comme des marqueurs d'expériences sensibles individuelles et collectives, et comme les vecteurs d'une dynamique relationnelle mouvante. Ces discours composent ce que nous appelons une écologie narrative, c'est-à-dire un ensemble de récits fondés sur des expériences intersubjectives du monde naturel en contexte urbain.

Dans cette optique, nous distinguons plusieurs niveaux d'analyse permettant de décrire les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans le corpus :

- Le premier est un niveau perceptif : il concerne la manière dont un sujet fait l'expérience sensible d'une présence végétale, par la vue, le toucher, la gêne corporelle, le sentiment d'envahissement ou, plus rarement, l'attention portée à une forme de vie ordinaire.
- Le deuxième est un niveau discursif et énonciatif : il porte sur les formes par lesquelles cette expérience est mise en mots, à travers des dénominations, des qualifications, des figures, des intensités et des évaluations axiologiques.
- Le troisième est un niveau pragmatique : il concerne les actions demandées, refusées, prescrites ou justifiées (désherber, faucher, contenir, laisser pousser, expliquer, accepter) et permet d'observer les modes d'intervention imaginés ou mis en œuvre à l'égard de la végétation.
- Enfin, le quatrième niveau est ontologique : il engage les manières de concevoir la place des vivants non humains dans l'espace urbain, selon qu'ils sont perçus comme intrus, nuisibles, tolérés, utiles ou partenaires d'une cohabitation, ce qui fait écho aux propositions de Descola sur les modes de composition du monde (2005 ; 2018).

À ce stade de l'analyse, il est préférable de parler d'acteurs discursifs ou de pôles relationnels plutôt que d'actants au sens strict. Les demandes et les réponses recueillies font apparaître au moins trois pôles : les habitants, qui formulent une expérience située de gêne, d'inquiétude,

d'abandon ou de trouble ; les agents municipaux, qui répondent depuis un cadre technique, légal et gestionnaire ; et la flore ordinaire, souvent associée à la petite faune qu'elle abrite ou attire. Ces pôles ne deviennent véritablement actantiels que lorsqu'ils sont replacés dans des programmes narratifs précis : programme de rétablissement de l'ordre urbain dans les plaintes, programme de gestion différenciée dans les réponses institutionnelles, programme de cohabitation ou d'acceptation dans les discours de sensibilisation. C'est donc à partir de ces programmes, et non à partir de la seule présence de trois entités dans le corpus, que peut être envisagée l'actantialité des plantes.

Dynamiques transformatrices au regard d'une écologie narrative

Les extraits du corpus, issus des habitants de la ville du Havre et des réponses formulées par les agents municipaux, permettent d'analyser la manière dont l'espace urbain est évalué, vécu et représenté. Chaque demande se structure autour de l'exposition d'un problème localisé, souvent accompagnée de l'expression d'une émotion et d'une évaluation explicite ou implicite de la situation. Cette mise en discours vise, la plupart du temps, à appuyer la légitimité d'une demande d'intervention, en soulignant une menace perçue ou ressentie.

Exemples de formulations :

« Vous pourrez constater que la végétation a bien poussé en peu de temps pour redonner au talus un air d'endroit délaissé. »

« La végétation de ce petit parc commence sérieusement à s'infiltrer dans la clôture et dans les arbres (ronces, lierre, orties et autres) et envahit la parcelle du terrain de ma mère mettant en péril la haie et la clôture. »

« J'aime les parcs et les jardins quand ils sont entretenus. C'est pourquoi je me permets de vous alerter sur l'état actuel du jardin situé place xxx (pelouse devenue herbe folle). Dois-je aviser le Maire sur cet état d'abandon ? »

« Autour des arbres également, l'herbe a énormément poussé et sur le chemin attenant c'est : "Jungle Street". »

« Ces deux parcelles publiques ne sont plus entretenues. La végétation déborde sur le trottoir, gêne le cheminement des piétons et masque la signalétique. »

« Depuis le Covid aucun travaux d'espace vert n'a été effectué. Ça devient désagréable. On paye des impôts. On commence par être envahi. »

« Libération des plantes, libération des plaintes » : écologie narrative des relations entre humains et végétaux en milieu urbain.

Ces formulations ne relèvent pas seulement d'une plainte au sens administratif du terme ; elles construisent un scénario récurrent dans lequel la végétation spontanée apparaît comme l'agent d'un désordre progressif. Les verbes mobilisés, comme « pousser », « s'infiltrer », « envahir », « déborder », « gêner », « masquer », attribuent aux plantes une capacité d'expansion et de franchissement des limites. La végétation n'est donc pas seulement décrite comme présente, elle est figurée comme un procès en cours, marqué par l'excès, la progression et la transgression des frontières entre espaces publics et privés, entre zones entretenues et zones perçues comme abandonnées.

Cette configuration discursive installe en face de la végétation un sujet habitant affecté. Celui-ci apparaît tour à tour comme riverain menacé dans son espace domestique, usager empêché dans ses déplacements, contribuable en attente d'un service public, ou témoin d'une dégradation de l'image urbaine. Les expressions « état d'abandon », « Jungle Street », « on paye des impôts » ou « on commence par être envahi » ne se limitent pas à intensifier la plainte, elles articulent une expérience sensible de gêne à une attente politique d'entretien et de responsabilité municipale. La plainte transforme ainsi une perception localisée en demande de rétablissement d'un ordre urbain jugé légitime.

On peut dès lors distinguer un premier programme narratif, porté par les habitants : un état initial d'ordre ou d'entretien attendu est perturbé par la croissance visible de la végétation ; cette perturbation produit une gêne, une inquiétude ou un sentiment d'abandon ; l'intervention municipale est alors sollicitée comme modalité de restauration de l'ordre. Dans ce programme, la plante acquiert une première forme d'actantialité discursive : elle n'est pas actant parce qu'elle agirait intentionnellement, mais parce que le discours lui attribue un rôle de perturbateur, de franchisseur de limites ou de révélateur d'un défaut d'entretien.

Face à ces discours de plainte, les réponses institutionnelles opèrent une traduction des valeurs exprimées par les habitants. Elles reconnaissent d'abord la légitimité minimale de l'adresse, comme dans la formule « J'ai bien pris connaissance de votre courriel » puis reformulent la situation selon des critères opérationnels : localisation de la parcelle, largeur de débroussaillage, calendrier d'intervention, mode d'entretien, fréquence de fauche. Ainsi, une expérience d'habitant formulée sur le mode de la gêne, de l'abandon ou de l'envahissement est requalifiée en problème de gestion, de planification ou d'arbitrage technique.

Deux types de réponses peuvent alors être distingués. Dans le premier cas, l'administration confirme le programme attendu par l'habitant et annonce une intervention : « une intervention de débroussaillage sur environ deux mètres de largeur le long des propriétés riveraines sera réalisée très prochainement ». La végétation reste alors construite comme élément à contenir, et la réponse municipale vient restaurer l'ordre spatial

demandé. Dans le second cas, la réponse déplace le cadre d'évaluation : « Les espaces verts situés autour du pont [...] sont traités en mode différencié et sont, en conséquence, fauchés deux fois par an ». La plante n'est plus seulement interprétée comme signe de négligence ; elle est réinscrite dans un autre régime de valeur, celui de la gestion différenciée, du calendrier écologique et de la limitation volontaire de l'intervention.

Ce déplacement ne supprime pas le conflit évaluatif ; il le rend visible. La dysphorie de l'habitant rencontre une contre-évaluation institutionnelle fondée sur des référents techniques, légaux et écologiques. Là où les habitants tendent à construire la végétation comme excès, intrusion ou défaut d'entretien, les agents municipaux peuvent la recatégoriser comme élément d'un mode de gestion raisonné. Les réponses administratives ne se réduisent donc ni à une simple médiation ni à une pure pédagogie : elles constituent aussi un acte de cadrage, par lequel l'institution définit ce qui doit être supprimé, contenu, toléré ou laissé en place.

Cette configuration permet d'identifier un second programme narratif, porté par les agents municipaux : non plus restaurer immédiatement l'ordre antérieur, mais ajuster l'intervention humaine à des contraintes nouvelles telles que la loi Labbé, la réduction des produits phytosanitaires, les cycles de repousse, la gestion différenciée. Dans ce programme, la plante change de statut discursif. Elle n'est plus seulement perturbatrice ; elle devient un objet de négociation entre plusieurs régimes de valeur. C'est précisément dans cette tension entre programme de rétablissement de l'ordre et programme d'ajustement gestionnaire que commence à se construire son actantialité discursive.

Deux expériences dicibles, trois pôles relationnels

L'analyse du corpus fait apparaître trois pôles relationnels autour desquels se structurent les échanges : les habitants, les agents municipaux et les plantes ordinaires et spontanées. Les dénominations et qualifications utilisées dans les demandes permettent d'observer une première configuration de sens, centrée sur l'expérience de la gêne, du désordre ou de la menace perçue. Les termes relativement neutres tels que « végétation », « herbes », « jardin public », « talus » coexistent avec des expressions axiologiquement marquées, souvent négatives, telles que « mauvaises herbes », « ronces » ou « orge des rats ». Cette oscillation lexicale indique que la végétation n'est pas seulement nommée : elle est évaluée, située et intégrée à un scénario implicite dans lequel elle trouble un ordre attendu de l'espace urbain.

Les discours portant sur les actions menées par les agents à l'égard des plantes spontanées permettent d'observer un déplacement du régime d'intervention. Dans les demandes des habitants, les actions attendues relèvent majoritairement de la réduction ou de la suppression : limiter, assainir, débroussailler, désherber, faucher, élaguer. Ces verbes construisent la végétation comme excès à contenir ou comme désordre à corriger. Dans

les réponses municipales, cependant, cette logique de maîtrise est partiellement réorientée par d'autres verbes et d'autres modalités d'action : gérer, expliquer, accepter, s'habituer, laisser se développer, tenir compte des cycles de vie. L'opposition ne se joue donc pas seulement entre agir et ne pas agir, mais entre deux manières de définir l'action légitime sur le vivant urbain.

L'exemple de l'orge des rats rend particulièrement visible cette tension. La réponse municipale explique que son développement est lié à l'interdiction des produits phytosanitaires et aux conditions écologiques des sols urbains. La plante y est décrite comme impossible à éradiquer totalement et comme « l'expression de la biodiversité ordinaire ». Cette formulation ne relève pas uniquement d'une information technique : elle opère une recatégorisation axiologique. Ce qui pouvait être perçu comme mauvaise herbe, gêne ou danger perçu est reformulé comme signe d'un nouvel état écologique de la ville, avec lequel les habitants doivent composer.

De même, les îlots-refuges et les éco-pâturages déplacent le sens de l'entretien. Dans une logique classique de propreté urbaine, entretenir signifie couper, tondre ou maintenir une visibilité de l'ordre. Dans la logique de gestion différenciée, entretenir peut au contraire signifier différer l'intervention, préserver des cycles biologiques, maintenir des refuges pour la petite faune ou limiter la pression humaine sur certains espaces. Les agents municipaux occupent ainsi une position modale complexe : ils doivent répondre à la plainte, respecter des contraintes légales et techniques, mais aussi rendre acceptable une transformation des normes d'entretien.

C'est dans ce déplacement que la plante acquiert une seconde forme d'actantialité discursive. Elle n'est plus seulement le perturbateur du programme habitant ; elle devient aussi l'élément autour duquel l'administration reformule ses propres devoir-faire, pouvoir-faire et savoir-faire. Autrement dit, la végétation spontanée agit dans le discours comme opérateur de reconfiguration : elle oblige les acteurs humains à redéfinir ce qu'entretenir, protéger, accepter ou cohabiter veulent dire en contexte urbain.

La loi Labbé constitue un élément décisif de cette reconfiguration, non parce qu'elle transformerait immédiatement les perceptions habitantes, mais parce qu'elle modifie les conditions pratiques et institutionnelles de l'entretien urbain. En interdisant l'usage des produits phytosanitaires, elle rend plus visible une végétation auparavant contenue et oblige les services municipaux à redéfinir leurs modalités d'intervention. La transformation observée dans le corpus apparaît donc d'abord comme une transformation située du cadre de gestion : elle est portée prioritairement par les agents et par l'institution municipale, avant d'être éventuellement appropriée, discutée ou contestée par les habitants.

Les réponses de 2021 montrent en effet que l'administration ne se contente pas de répondre à des demandes d'intervention ; elle reformule les normes mêmes de l'entretien. Lorsqu'elle affirme qu'« il est impossible d'éradiquer » certaines plantes et qu'« il faut accepter »

leur présence comme expression de la biodiversité ordinaire, elle déplace le problème : la végétation n'est plus seulement un désordre à supprimer, mais un vivant avec lequel il faut composer. De même, l'annonce de panneaux explicatifs dans les îlots-refuges ou la mention d'espaces « traités en îlots-refuge de biodiversité ou en éco-pâturages » montrent que l'institution cherche à rendre lisible un nouveau régime d'entretien.

Il convient toutefois de ne pas interpréter trop rapidement ce déplacement comme un passage accompli de la jonction à l'union. Les énoncés institutionnels relèvent encore largement de la connaissance, de l'explication, de la prescription et du cadrage : ils disent ce qui ne peut plus être fait, ce qui doit être accepté, ce qui relève de la biodiversité ou du calendrier de fauche. En ce sens, ils demeurent proches d'une logique de jonction, fondée sur le savoir, l'évaluation et la transmission d'un cadre d'interprétation. Mais ils ouvrent aussi, de manière plus partielle et plus fragile, vers une logique d'ajustement, dans la mesure où l'action municipale se règle désormais sur les cycles de repousse, les rythmes biologiques et les formes de cohabitation avec la petite faune.

Le corpus ne permet donc pas d'affirmer un basculement général vers une interaction fondée sur la sensibilité et la réciprocité. Il permet plutôt d'observer une tension entre deux régimes : d'une part, un régime technico-administratif qui explique, encadre et justifie ; d'autre part, un régime écologique émergent qui invite à ajuster les pratiques humaines aux temporalités du vivant. Cette tension est importante, car elle montre que le renversement axiologique ne vient pas spontanément des habitants. Il est d'abord proposé, voire imposé, par l'institution, puis soumis à l'épreuve des perceptions des habitants.

Ces fragments invitent ainsi à penser la ville durable non comme un espace où la participation sensible serait déjà réalisée, mais comme un lieu de négociation entre des expériences hétérogènes : plainte d'habitant, contrainte légale, gestion municipale, temporalités végétales et valorisation écologique. Comme le suggère Bourdin (2010), l'évaluation de la ville prend sens lorsqu'elle est vécue, mais aussi lorsqu'elle est réactivée par le récit, l'image ou les dispositifs de médiation. La ville devient alors un espace d'ajustement conflictuel, dans lequel les habitants peuvent se reconnaître, résister ou déplacer progressivement leurs critères d'acceptabilité du végétal urbain.

Vers un renversement axiologique partiel ?

Le renversement axiologique observé dans le corpus ne doit pas être compris comme une transformation linéaire ou unanimement partagée du regard porté sur la végétation spontanée. Celle-ci demeure, pour une partie des administrés, associée à des représentations dysphoriques : elle est perçue comme non désirée, envahissante, gênante, voire nuisible. Dans ces discours, l'intervention attendue consiste à supprimer, contenir ou remettre en ordre ce qui apparaît comme un excès végétal. Le renversement n'efface donc pas les valeurs négatives initiales ; il les met plutôt en tension avec de

« Libération des plantes, libération des plaintes » : écologie narrative des relations entre humains et végétaux en milieu urbain.

nouveaux cadres d'interprétation portés ici par l'institution municipale.

L'échange entre une école de la ville et le service des Espaces verts rend cette tension particulièrement visible. La demande de « prêt de matériel » et d'« intervention de tonte et de débroussaillage » pour l'installation de jardinières suppose que l'espace concerné soit disponible pour un projet de végétalisation aménagée. Or la réponse municipale rappelle que cet espace « demeure une prairie fauchée deux fois par an destinée à favoriser la biodiversité » et « n'a pas vocation à être tondue régulièrement ». Le conflit ne porte donc pas seulement sur l'entretien d'un lieu, mais sur deux conceptions concurrentes de ce que signifie végétaliser la ville : d'un côté, installer une nature choisie, cadrée et pédagogiquement organisée ; de l'autre, reconnaître la valeur écologique d'une végétation déjà présente, non choisie et moins immédiatement lisible comme projet.

Cet échange permet de préciser le rôle des agents municipaux dans la transformation axiologique. Ils ne sont pas seulement des médiateurs neutres entre habitants et végétation ; ils participent à un travail de recatégorisation. Ce qui pouvait être perçu comme une friche, un délaissé ou un espace en attente d'aménagement est reformulé comme prairie, refuge ou réservoir de biodiversité. Cette requalification ne relève pas uniquement de la sensibilisation : elle constitue aussi un cadrage institutionnel, qui redéfinit ce qui doit être entretenu, ce qui peut être laissé en place et ce qui mérite d'être reconnu comme vivant urbain.

Le renversement axiologique apparaît donc comme un processus conflictuel et asymétrique. Il est d'abord porté par les politiques publiques, par la loi Labbé et par les services municipaux, avant d'être éventuellement accepté, discuté ou contesté par les habitants. La multiplication d'îlots-refuges, d'éco-pâturages ou de prairies fauchées moins fréquemment témoigne bien d'un changement d'approche, mais ce changement ne signifie pas que les perceptions des habitants se transforment immédiatement. Il ouvre plutôt un espace de négociation dans lequel la végétation spontanée peut passer du statut de signe d'abandon à celui d'indice de biodiversité, sans que ce déplacement soit définitivement stabilisé.

Cette dynamique relationnelle peut être décrite à partir de quatre positions (cf. Figure 1. Schématisation des relations), qui ne constituent pas des étapes successives, mais des manières concurrentes de qualifier la présence végétale en ville. Elles interrogent la logique des emplacements analysée par Vergopoulos (2024), selon laquelle chaque être et chaque forme de vie tendent à être assignés à une place reconnue comme légitime.

- La première position est celle de la nuisance ou de l'agression. La plante spontanée y est construite comme une menace perçue. Elle est dite envahissante, dangereuse, indésirable ou susceptible de mettre en péril un usage, une clôture, une haie, une circulation ou une image de la ville. Dans cette configuration, le programme narratif attendu est celui de

l'élimination ou de la restauration d'un ordre antérieur. La valeur dominante est celle de la maîtrise humaine de l'espace urbain.

- La deuxième position est celle de la gêne. La végétation ne représente pas nécessairement un danger, mais elle dérange parce qu'elle paraît déplacée. Elle déborde, masque, s'infiltre ou occupe un lieu où elle n'est pas attendue. Le problème tient alors moins à une menace effective qu'à une discordance entre la présence végétale et les normes ordinaires de l'entretien urbain. Cette relation relève d'une logique de refus ou de mise à distance, héritée d'une conception de la ville comme espace ordonné, propre et fonctionnel.
- La troisième position est celle de l'acceptation. La plante n'est plus seulement envisagée comme anomalie à supprimer, mais comme présence avec laquelle il faut composer. Cette acceptation reste fragile, car elle ne signifie pas nécessairement une valorisation positive du végétal. Elle correspond plutôt à un ajustement pratique et discursif, lorsque les agents rappellent par exemple les contraintes légales, les usages humains qui favorisent certaines espèces, ou l'impossibilité d'éradiquer totalement certaines plantes. Le partage de l'espace devient alors pensable, mais il demeure négocié.
- La quatrième position est celle de l'utilité ou du bénéfice écologique. La végétation spontanée est alors requalifiée comme support de biodiversité, refuge pour la petite faune ou élément d'un équilibre urbain plus large. Cette position ne va pas de soi dans les plaintes habitantes. Elle apparaît principalement dans les réponses institutionnelles, les dispositifs de gestion différenciée et les discours de sensibilisation. Elle ne doit donc pas être comprise comme une relation symbiotique déjà installée, mais comme un horizon de cohabitation proposé, discuté et inégalement approprié. Elle suppose une révision des représentations héritées des villes industrielles modernes et remet en cause le mythe d'une « nature » unique, séparée et extérieure aux espaces habités (Anheim 2018).

Cette typologie met l'accent sur les relations avant les entités. Elle permet de montrer que les plantes ordinaires et spontanées ne prennent pas sens isolément, mais à travers les rapports qui les lient aux habitants, aux agents municipaux, aux usages de l'espace et aux normes d'entretien. En ce sens, elle rejoint la proposition de Descola (2018), selon laquelle les véritables sujets politiques sont les relations entre collectifs humains et non humains.

Il convient toutefois de préciser que ces relations ne sont pas données d'avance. Elles se construisent dans les discours, dans les pratiques d'entretien, dans les dispositifs institutionnels et dans les expériences ordinaires de la ville. La plante spontanée peut ainsi être constituée comme gêne, menace, signe d'abandon, ressource écologique ou support de cohabitation

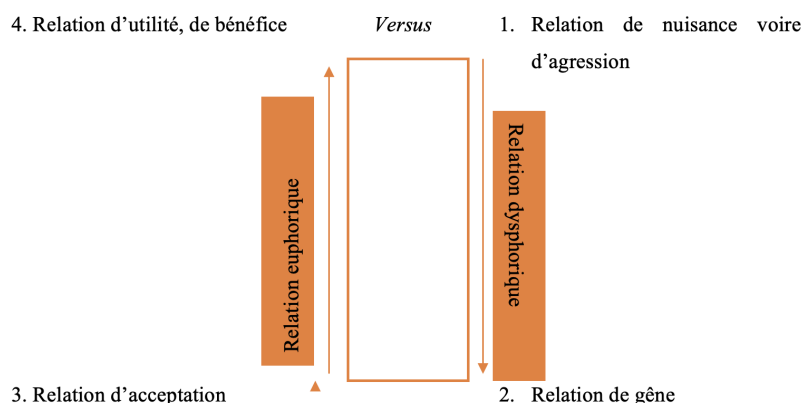


Figure 1. Schématisation des relations

selon le régime de valeur qui l'interprète. Son actantialité n'est donc pas un point de départ, mais le résultat d'une attribution progressive de rôles dans des programmes narratifs concurrents.

Ce travail propose ainsi de reconsidérer les plantes ordinaires et spontanées, ainsi que la petite faune qui leur est associée, comme des entités relationnelles. Il permet de saisir les modalités de gouvernement de certaines catégories du vivant, au sens de Vergopoulos (2024), en interrogeant les façons d'être au monde et d'agir en ville. Le glissement d'une évaluation dysphorique vers une évaluation euphorique ne constitue pas une trajectoire automatique. Il désigne plutôt un espace de tension, où une même présence vivante peut être perçue comme intrusion, désordre, indice écologique ou occasion d'attention.

Ce déplacement touche à la perception, à la catégorisation, aux pratiques et aux représentations ontologiques. Il ne correspond pas à un changement homogène du rapport au végétal, mais à une série de requalifications partielles, situées et parfois contradictoires. La végétation spontanée peut être perçue comme désordre, gêne ou menace, mais aussi comme indice de biodiversité, support de cohabitation ou objet d'attention. C'est précisément cette instabilité des valeurs qui permet de parler d'écologie narrative. Celle-ci désigne ici la manière dont les récits ordinaires, les plaintes, les réponses institutionnelles et les dispositifs de médiation rendent visibles les relations mouvantes entre habitants, agents municipaux, plantes et petite faune.

Dans cette perspective, l'écologie narrative ne se réduit pas à un ensemble de récits favorables au vivant. Elle désigne plutôt un espace de confrontation et de traduction entre plusieurs régimes de sens, dans la perspective de Landowski (2003). Les habitants y formulent des expériences situées, souvent marquées par la gêne ou l'inquiétude. Les agents municipaux y reformulent ces expériences à partir de contraintes techniques, légales et écologiques. Les plantes, quant à elles, deviennent le support de ces opérations de qualification, de conflit et de négociation. Leur actantialité discursive apparaît ainsi comme le résultat de ces attributions successives, et non comme une propriété posée d'emblée.

Une écologie narrative

Ce travail de terrain visait à comprendre comment une vision située du monde urbain se construit à partir de plusieurs niveaux d'expérience et de mise en forme. Le niveau perceptif permet d'observer ce qui est vu, ressenti ou éprouvé dans la rencontre avec la végétation spontanée. Le niveau discursif montre comment cette expérience est nommée, qualifiée et évaluée. Le niveau pragmatique concerne les actions attendues, refusées ou justifiées à l'égard des plantes. Le niveau ontologique engage enfin la place accordée aux vivants ordinaires dans l'espace urbain. Ces niveaux ne se succèdent pas mécaniquement. Ils s'entrecroisent dans les plaintes des habitants, les réponses municipales et les dispositifs de gestion différenciée.

L'écologie narrative désigne alors moins une vision partagée qu'un processus de mise en relation. Elle prend forme à travers des récits d'expérience, des demandes d'intervention, des justifications administratives et des tentatives de recatégorisation du végétal. Ces discours ne donnent pas accès à un vécu brut, mais à des expériences déjà formulées, adressées et interprétées dans un cadre institutionnel. C'est pourquoi ils permettent d'observer comment des relations entre habitants, agents municipaux, plantes et petite faune sont progressivement construites, discutées et parfois déplacées.

L'analyse a cherché à saisir la manière dont chaque énonciateur relate une expérience située de la végétation spontanée. Ces expériences ne sont pas abstraites. Elles prennent place dans des lieux précis, tels qu'un talus, un parc, un trottoir, une clôture, une école ou un espace résidentiel. Ces lieux sont toujours déjà connotés par des usages, des fonctions et des attentes d'entretien. Une même présence végétale ne prend donc pas le même sens selon qu'elle apparaît dans une prairie fauchée, aux abords d'une propriété privée, près d'un équipement public ou dans un espace de circulation.

Les relations qui se tissent entre habitants, agents municipaux, plantes et petite faune doivent ainsi être comprises comme des relations situées. Elles dépendent à la fois du lieu concerné, de l'usage attendu, de la valeur attribuée à la végétation et du type d'action envisagé. Dans certains cas, la plante est intégrée à un scénario

« Libération des plantes, libération des plaintes » :
écologie narrative des relations entre humains et végétaux en milieu urbain.

de gêne ou de menace perçue. Dans d'autres, elle est requalifiée comme élément d'un milieu à préserver. Ce sont ces variations de statut, plutôt qu'une actantialité posée d'avance, qui permettent d'observer comment le végétal ordinaire devient progressivement un objet de négociation sémiotique, pratique et politique.

Si ces relations sont formulées à partir de vécus individuels et subjectifs, elles s'inscrivent néanmoins dans un cadre institutionnel et historique plus large. Les attentes à l'égard de l'entretien urbain demeurent fortement marquées par une conception de la ville comme espace ordonné, propre, lisible et fonctionnel. Dans cette perspective, la végétation spontanée tend à être interprétée comme un défaut d'entretien, un signe de délaissement ou une menace pour les usages ordinaires de l'espace public. Les agents des espaces verts, en tant que représentants de l'institution municipale, occupent alors une position ambivalente. Ils doivent répondre aux demandes de maîtrise, tout en portant des pratiques de gestion qui déplacent les normes héritées de l'entretien urbain.

C'est dans cette tension que peut être réinterrogée la catégorie du tiers-paysage proposée par Clément (2002). La végétation spontanée reste fréquemment associée à des espaces marginaux, inutiles, improductifs ou désordonnés. Toutefois, les réponses municipales et les dispositifs de gestion différenciée tendent à requalifier ces espaces. Ils ne sont plus seulement pensés comme des zones en attente d'entretien ou de reprise en main, mais comme des milieux susceptibles d'abriter des formes de biodiversité ordinaire. Le déplacement est donc moins celui d'une nature qui chercherait à être reconnue que celui d'un changement de statut produit par les discours, les pratiques d'entretien et les cadres institutionnels.

Ce changement de statut s'appuie également sur un fondement législatif. La loi Labbé a joué un rôle déclencheur en interdisant l'usage de produits phytosanitaires, ce qui a conduit les collectivités à repenser leurs pratiques d'entretien des espaces publics. Toutefois, ce cadre légal ne produit pas mécaniquement une acceptation de la végétation spontanée. Il modifie d'abord les conditions matérielles et institutionnelles de sa visibilité. La flore ordinaire, auparavant contenue par des pratiques d'entretien plus systématiques, devient plus présente dans l'expérience quotidienne des habitants et plus difficile à interpréter à partir des seuls critères du propre, du net et du maîtrisé.

La mise en mots de ces expériences quotidiennes, dans l'échange entre habitants et agents des espaces verts, révèle alors un double mouvement de négociation et de recatégorisation. Les habitants formulent souvent la présence végétale comme gêne, envahissement, défaut d'entretien ou menace perçue. Les agents municipaux, quant à eux, reformulent cette présence à partir d'autres cadres de valeur, tels que la contrainte légale, la gestion différenciée, le respect des cycles biologiques ou la biodiversité ordinaire. Les espaces urbains ne sont donc pas seulement réévalués selon leurs fonctions habituelles, comme la circulation, le loisir, le sport, le jeu ou

l'éducation. Ils deviennent des lieux où se confrontent plusieurs manières d'habiter avec le vivant.

Ce va-et-vient entre perception, discours, action et ontologie ne permet pas de conclure à une cohabitation déjà stabilisée. Il permet plutôt d'observer la construction progressive et conflictuelle de nouveaux seuils d'acceptabilité. La nature en ville n'y apparaît pas comme une évidence partagée, mais comme un objet de négociation entre des expériences sensibles, des normes d'entretien, des politiques publiques et des temporalités non humaines.

Les plaintes, demandes, réponses et récits d'expérience contenus dans le corpus ne donnent pas accès à des vécus sensibles immédiats, mais à des expériences déjà mises en forme par une situation d'adresse, un cadre institutionnel et des normes de recevabilité. La plainte suppose en effet de transformer une perception située en demande formulable, transmissible et susceptible de recevoir une réponse administrative. C'est précisément cette médiation qui rend le corpus intéressant. Il permet d'observer comment une gêne, une inquiétude, un sentiment d'abandon ou une attention au vivant se transforment en discours, puis en objet de traitement, de justification ou de recatégorisation.

Ces échanges sont constitutifs d'une écologie narrative dans la mesure où ils rendent visibles les relations mouvantes entre des habitants, des agents municipaux, des plantes spontanées et la petite faune associée. Cette écologie narrative ne désigne donc pas un récit unifié de réconciliation avec le vivant. Elle désigne plutôt un espace conflictuel où se confrontent plusieurs manières de qualifier la végétation urbaine. Pour les habitants, celle-ci peut apparaître comme gêne, désordre, menace perçue ou signe d'abandon. Pour les agents municipaux, elle peut être reformulée comme conséquence d'une contrainte légale, élément d'une gestion différenciée ou support de biodiversité ordinaire. Pour les plantes elles-mêmes, l'actantialité est discursive et relationnelle. Elle résulte des rôles qui leur sont attribués dans ces programmes concurrents.

L'écologie narrative permet ainsi de penser ensemble les dimensions perceptive, discursive, pragmatique et ontologique de la relation au végétal urbain. Elle montre que la nature ordinaire en ville n'est ni simplement acceptée, ni simplement rejetée. Elle est discutée, cadrée, contestée, requalifiée et parfois rendue désirable par des dispositifs de médiation. D'autres formes de récit ou de mise en visibilité de la nature urbaine ordinaire prolongent ce processus. Elles peuvent prendre la forme d'initiatives citoyennes, artistiques ou scientifiques, comme l'action *Belles de bitume* à Nantes de Frédérique Soulard, le travail de terrain de Boris Presseque au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, ou encore les programmes de sciences participatives tels que *Sauvages de ma rue*, *sTREEts* ou *Spipoll* (Suivi photographique des insectes pollinisateurs), portés par le MNHN et Tela Botanica.

Ces exemples montrent que la reconnaissance du végétal spontané ne passe pas uniquement par les

politiques municipales. Elle se construit aussi par des pratiques de nomination, d'observation, de récit et de partage des savoirs. L'enjeu n'est donc pas seulement de changer les modes d'entretien, mais de transformer les formes d'attention à ce qui pousse, déborde, dérange ou persiste dans l'espace urbain. C'est dans cette transformation progressive des manières de voir, de dire et de faire avec les plantes ordinaires que peut se situer le renversement axiologique étudié dans cet article.

BIBLIOGRAPHIE

- Anheim, É., 2018. Les métamorphoses de la nature dans l'Europe de la fin du Moyen Âge. In Dans Descola, P. (Ed.), *Les Natures en question*. Odile Jacob, pp. 51–70.
- Blanc, N., Clergeau, P., 2013. La nature en ville. In Euzen A. et al. (Eds.), *Le développement durable à découvert* (1-). CNRS Éditions.
- Bellefon, M.-P. et al., 2020. En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville. *Insee Première*, 211, octobre.
- Bordron, J.-F., 2007. Le statut sémiotique du monde naturel et la question de l'objet. *Actes Sémiotiques*, 110. Available at: <https://doi.org/10.25965/as.1572>
- Bourdin, A., 2010. La ville se dit par évaluations. *Cahiers internationaux de sociologie*, 128-129, 117-134.
- Chavouet, J.-M., Fanouillet, J.-C., 2000. Forte extension des villes entre 1990 et 1999. *Insee Première*, 707, avril.
- Clément, G., 2002. *Éloge des vagabondes*. Paris, Nil Éditions.
- Costemalle, V., 2020. Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines. *Insee Première*, 210, octobre.
- Delahaye, P., 2021. Rats, Mice and Humans. *Linguistic Frontiers*, 4(1), 44-52, Palacký University Olomouc, available at: <https://doi.org/10.2478/lf-2021-0004>
- Descola, P., 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- Descola, P., 2018. De la Nature universelle aux natures singulières : quelles leçons pour l'analyse des cultures ? *Les Natures en question*, Odile Jacob, 121-135.
- Ernwein, M. et al., 2017. Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains. *L'Information géographique*, 81, 13-31.
- GIEC, 2019. *Résumé à l'intention des décideurs. Réchauffement planétaire de 1,5 °C*. Genève : Organisation météorologique mondiale. available at: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf
- Greimas, A.-J., 1968. Conditions d'une sémiotique du monde naturel. *Langages*, 3e année, 10, 3-35, available at: <https://doi.org/10.3406/lgge.1968.2546>
- Greimas, A.-J., Courtés, J., 1993. *Sémiotique : Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris: Hachette Éducation.
- Hochedez, C., 2020. La nature jardinée à l'épreuve de la société suédoise multiculturelle. Espaces et pratiques de nature urbaine ordinaire à Malmö et Göteborg (Suède). *Annales de géographie*, 6 (736), 55-83.
- IPBES, 2019. *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Available at: https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/inline/files/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers.pdf
- Jaroš, F., 2018. Cat Cultures and Threefold Modelling of Human-Animal Interactions: on the Example of Estonian Cat Shelters. *Biosemiotics*, 11, 365–386, available at: <https://doi.org/10.1007/s12304-018-9332-0>
- Landowski, E., 2003. *Passions sans nom : Essais de socio-sémiotique III*. Limoges, PULIM.
- Morizot, B., 2020. *Manières d'être vivant*. Arles, Actes Sud.
- Vergopoulos, H., 2024. Penser les catégories du vivant pour faire ville. Paris au XIXe siècle. *Communication & langages*, 219, 125-138.
- Zielinski, A., 2010. L'éthique du care : Une nouvelle façon de prendre soin. *Études*, 413(12). 631-641.